

# COURRIER DES LECTEURS

La publication du numéro 40 de notre revue, consacré au Soissonnais militaire, nous a valu plusieurs lettres intéressantes de la part d'historiens militaires ou de témoins, apportant des compléments ou des rectifications susceptibles d'intéresser nos lecteurs.

## A PROPOS DE MARGIVAL

M. Jacques Lorazo de Strasbourg nous apporte son témoignage sur le transport des matériaux nécessaires à la construction du camp :

*(...) Pour la majeure partie, ce n'est pas le rail qui effectua l'acheminement des sables et graviers, mais bien la voie d'eau - matériaux chargés dans les ports de Gand et Anvers - l'Aisne - le premier situé en amont de l'écluse, au bief de partage - le deuxième plus en aval -*

*Ces ports étaient reliés par voie Decauville à Margival - Il y avait toujours quelques dizaines de péniches en attente de déchargement -*

*Moi-même bûcheron artisan, j'ai effectué de nombreux transports à destination de Margival -*

*Ici comme ailleurs, le rôle de la bûcheronnage a été considérable dans l'a-*

*cheminement des matériaux, aussi bien à Margival que pour le Mur de l'Atlantique ou la voie d'eau était à proximité - D'ailleurs, le terrain de Juvencourt a été aménagé de la même manière fin 1940 - début 1941 - près de Berry au Bac, les péniches belges et françaises faisaient la queue pour attendre le déchargement - cette base aérienne ex-anglaise en 1939-1940 était insuffisante et ne disposait pas des longues pistes que nous connaissons de nos jours -*

*Du ciment venait aussi de Brébach en Sarre près de Saarbrücken ou j'en avais chargé -*

*Ne pas oublier que les wagons étaient réservés en priorité pour d'autres usages militaires où la voie d'eau ne rayonnait pas - Les autorités allemandes ont utilisé à plein la bûcheronnage européenne pendant toute la durée du conflit -*

*Tout comme dans le bassin de Monampteuil était tombé un avion d'entraînement de Juvencourt - plusieurs victimes... et pendant des mois l'on apercevait les restes de cet appareil - il doit en rester des morceaux au fond de l'eau - beau travail pour un club de plongée sous-marine...*

*Ce même canal était jonché de tombes allemandes et françaises suite aux combats de 1940 - il existe encore bien des emplacements de combats*

*d'infanterie, particulièrement près du souterrain de Braye en Laonnais - (...).*

## SUR LE DÉCLASSEMENT DES FORTS SÈRE DE RIVIÈRE AVANT 1914 :

M. René Perrin de Chatou nous donne les précisions suivantes :

*(...) "Au J.O. du 19 juillet 1912, parurent deux textes de loi, autorisant le déclassement d'ouvrages défensifs. L'un concernait les forts de Pagny la Blanche Côte, Bourlemont, Hirson, Curgies, Maulde, Flines et Conde-sur-Aisne, l'autre la citadelle et le corps de place de Laon ainsi que le corps de la place de La Fère avec ses dehors.*

*D'une part il n'est pas question de Reims et d'autre part en ce qui concerne Laon et La Fère, il ne s'agit pas de l'ensemble de la place avec les forts détachés, mais uniquement de l'enceinte urbaine dont, dans les deux cas, la valeur militaire était fort réduite.*

*Pour tous les ouvrages déclassés, il était prévu que les décrets portant déclassement définitif ne seraient rendus qu'après fixation des voies et moyens de démantèlement.*

*Il existait à l'origine un troisième projet concernant le déclassement de la citadelle et de l'enceinte de Lille.*

*Les trois projets furent présentés par M. Messimy, alors ministre de la guerre, en septembre 1911 ; les deux premiers furent adoptés sans discussion par les députés le 26 mars 1912, par les sénateurs le 11 juillet et furent promulgués le 17 juillet 1912.*

*L'intervention du commandant Driant, député de Nancy, fit écarter pour un temps le déclassement de Lille.*

*Les autres forts de Laon et La Fère n'étaient pas déclassés et leur utilisation était toujours envisagée. On avait en 1903 supprimé le plan de défense de ces places, mais en 1910 de nouveaux projets furent établis.*

*Le plan de concentration (XVI) prévoyait alors autour de Laon la mise en place d'un Groupe de Divisions de réserve, qui auraient à construire et éventuellement à défendre une position, dont la première ligne s'appuyait aux forts de La Fère (Liez, Vendeuil, Mayot) et la seconde à ceux de Laon (Laniscourt, Montbérault, Bruyères).*

*Les ouvrages devaient être armés de canons de 90, conservés à cet effet au parc d'artillerie de La Fère et à l'annexe de Laon. Le fort de Condé, qui fut déclassé peu après, ne jouait aucun rôle dans ce système de défense.*

*En ce qui concerne Reims, il n'y eut pas non plus de déclassement des forts et la place conserva un plan de défense, mais avec des moyens toujours en diminution. Dès 1890, le ministre avait décidé que les ouvrages de Reims ne constituaient qu'une position utilisable seulement avec le concours de troupes actives.*

*Le commandement supérieur de Reims était invité à établir son plan de défense en conséquence et, en cas de retraite des troupes de campagne, on ne pouvait envisager que la défense des ouvrages en tant que forts d'arrêt, ou leur destruction et leur évacuation. Le*

*dernier plan de défense de Reims prévoyait des positions d'artillerie à Brimont et Berru. Les forts construits avant l'introduction des explosifs brisants, n'ayant jamais été renforcés, dépourvus de toute artillerie protégée, étaient incapables de résister isolés et la retraite des armées entraîna leur évacuation, ainsi qu'il avait été prévu 15 ans auparavant.*

*Pour Laon et La Fère, les divisions de réserve prévues dans le plan XVI, ne l'étaient plus dans le plan XVII. Les canons restèrent dans les parcs sans personne pour les mettre en place et les utiliser.*

*S'il n'y eut pas de déclassement au sens juridique du terme, il y eut cependant un déclassement moral de toutes les positions de seconde ligne, lors de la présentation en février 1899 d'un projet de loi sur le classement des fortifications qui les mettait dans la 3ème catégorie, ainsi définie : "les places et ouvrages qui ne seront ni entretenus, ni armés, ni approvisionnés, ni pourvus d'une garnison de défense".*

*Ce projet fut retiré par la suite mais en fait tout se passa comme s'il avait été adopté.*

*Des considérations stratégiques, tactiques et techniques conduisaient alors à réduire l'importance de la fortification permanente, mais les raisons financières étaient également importantes et l'exposé des motifs du projet de loi est très net. (...)*

*Un choix fut fait et presque tous les crédits furent employés dans les quatre grandes places de l'Est, région où, par ailleurs, se concentrait la quasi totalité des armées françaises. Le choix allemand fut différent ; ils accumulèrent les ouvrages sur le front lorrain, là où ils comptaient rester sur la défensive, ce qui devait leur permettre de disposer des forces nécessaires pour le grand mouvement d'enveloppement qu'ils projetaient. (...)*

*Par ailleurs M. Hubert Noël, ingé-*

*nieur E.C.P., de Villers-les-Nancy, qui s'occupe activement de la restauration du fort de Villey-le-Sec, nous signale une retouche à apporter au texte de l'article sur le fort de Condé, numéro 40, page 14, 3ème colonne : les deux casemates I et J sont toutes deux dans la batterie de l'Eperon. Il convient donc de rayer la mention du Fort de Frouard ainsi que le "et" qui suit Moselle.*

## **SUR LE FORT DE CONDÉ-SUR-AISNE : RECTIFICATIF ET COMPLÉMENTS**

Les auteurs de l'article, remercient vivement les correspondants qui ont bien voulu faire part de leurs remarques et fournir des renseignements complémentaires, en particulier : le Lieutenant-Colonel Philippe Truttmann, le Colonel Vanderputten, M. Perrin de Chatou.

Ils ont tenu à apporter les rectificatifs et compléments suivants :

### **1) - RECTIFICATIFS :**

**Page 8 :** portée de l'artillerie De Bange. A l'époque de la construction du fort de Condé, elle n'était que de 6 à 10 km environ. Les portées indiquées sont celles obtenues ultérieurement avec des charges plus puissantes.

**Page 9 :** lire "ainsi qu'une casemate en fer laminé de plus petite dimension" au lieu de fonte dure.

**Page 11 :** l'entrée est défendue par un ravelin en terre et non par une redoute. Le défilement de l'escarpe derrière la contrescarpe est **au quart** (et non aux trois-quarts). Pour qu'un projectile atteigne l'escarpe, il faut que sa trajectoire fasse un angle supérieur à 14 par rapport à l'horizontale et dans

ces conditions, il est considéré comme peu dangereux, compte tenu des performances de l'artillerie de l'époque.

**Page 13 :** l'appellation "mess des officiers" n'était pas encore en usage à l'époque de la construction du fort. Il convient donc de lui substituer celle de "salle à manger des officiers".

**Page 14 :** l'affût modèle 1883 pour canon de 155 long De Bange de la casemate cuirassée du saillant 2 est effectivement le seul qui aîût survécu en relatif bon état. Il reste une épave d'affût, découpée par les Allemands à la batterie de l'Eperon près du fort de Frouard.

**Page 23 :** la place de Reims ne fut pas concernée par les mesures de déclassement de la loi du 17 juillet 1912.

**Page 25, note 2 :** Montalembert, Marc-René, marquis de (1714-1800) au lieu de (1740-1800).

## II) - COMPLEMENTS :

La question du déclassement des fortifications est assez complexe. Nous pouvons cependant apporter les précisions suivantes :

dans une note de janvier 1899, concernant le "classement des places fortes constituant le système défensif de la France" (archives de l'armée de Terre, Vincennes, cote 7N 1804), l'Etat-Major considérait que : "le programme de travaux établi en 1888 en vue de donner à l'ensemble de nos places la possibilité de résister aux engins nouveaux a conduit à une prévision de dépenses d'ailleurs bien insuffisante, atteignant 210 millions de francs. Depuis cette époque, bien que 130 millions de francs aient déjà été consacrés à cette oeuvre... on estime à environ 250 mil-

lions de francs les dépenses qu'il resterait à engager... On peut se demander s'il est conforme aux intérêts de la défense et aux intérêts généraux du pays de poursuivre la complète réalisation du programme de 1888..."

En conséquence, l'Etat-Major proposait un classement des ouvrages fortifiés :

**1ÈRE CLASSE :** "exposés à une attaque immédiate et certaine, qui doivent être munis de toutes les ressources en matériel et personnel nécessaire à une résistance de longue durée".

**2ÈME CLASSE :** "qui ne peuvent et ne doivent jouer qu'un rôle éventuel de points d'appui pour des forces actives dans leur voisinage".

**3ÈME CLASSE :** "qui ne sont ni entretenus, ni armés, ni approvisionnés, ni pourvus d'une garnison en temps de paix. Ces places et ouvrages seront simplement conservés par les établissements militaires qu'ils contiennent en tant que fortifications pour valoir au besoin".

Enfin, il était conclu : "cette répartition... devrait recevoir la sanction législative..., car il faut éviter que, si un de nos ouvrages de second ordre succombe, on puisse entendre un cri de trahison... dans le public, et peut-être dans l'armée elle-même, une manifestation de surprise..." ; on proposait d'affecter aux 2ème et 3ème classes les ouvrages de la frontière de Nord. Pour la région de Laon, les forts de Laniscourt, Montbérault, Condé-sur-Aisne et la batterie de Bruyères étaient affectés à la 3ème classe.

Cette note fut proposée sous forme de projet de loi au Parlement, puis retirée à la suite d'une campagne de presse. Mais le Ministère de la Guerre l'appliqua par le truchement des répartitions de crédits.

Deux textes de loi promulgués le 17 juillet 1912 (publiés au Journal Officiel du 19 juillet 1912) autorisèrent le déclassement :

- 1) - Des forts de Condé-sur-Aisne et Hirson (entre autres ouvrages).
- 2) - De la citadelle et du corps de place de Laon ainsi que du corps de place de La Fère.

Les forts détachés des deux places n'étaient pas concernés et la déclaration de guerre survint avant que les décrets d'application portant déclassement définitif ne soient promulgués.

Le plan de concentration (plan XVI, 1910) prévoyait la mise en place dans la région de Laon d'un groupe de divisions de réserve devant organiser et défendre une position dont la première ligne se serait appuyée sur les forts de La Fère et de Laon, armée de canons de 90 conservés dans les parcs d'artillerie. Le fort de Condé-sur-Aisne ne jouait aucun rôle dans ce système. Le plan XVII (1913) annulait ces dispositions.

Le 1er septembre 1914 les Allemands incertains du déclassement effectif des positions de Laon et La Fère, se déployèrent devant elles. "Les forts de 3ème catégorie avaient été réarmés en hâte de 48 pièces de 90 (alimentées de 300 coups par pièce) qui seront abandonnées et capturées sur place par la IIème Armée Allemande" (Lieutenant Colonel Marc Neuville, op. cité et Général Clément-Grancourt, places fortes, places faibles, 1935). Mais, nous ne savons pas si le fort de Condé avait été réarmé. Il fut pris par les Allemands, sans combat, le 1er septembre 1914.

Martin et Jean BARROS

Depuis la publication de l'étude de MM. Jean et Martin Barros, dans le numéro 40 de notre revue, la physiologie du fort de Condé-sur-Aisne a quelque peu changé, grâce à une nouvelle campagne de travaux conduite par l'équipe de M. Pierre Pottier, avec un financement du conseil général de l'Aisne, des Ministères de la Jeunesse et des Sports ainsi que de l'Environnement, sans oublier les fonds propres de l'Association.

Les façades des corps de garde encadrant l'entrée du fort ont été restaurées par l'entreprise **Quélin** (agences de Meaux et Soissons), spécialisée dans les monuments historiques. Le dégagement du fossé de gorge a été opéré bénévolement par

l'entreprise de travaux publics **Morin** de Vic-sur-Aisne. Des travaux de dégagement intérieur des locaux et de déforestation ont enfin été menés par le 67ème R.I de Soissons (colonel Bach) et plus particulièrement par la IIème Compagnie (capitaine Franquet).

La poursuite des travaux dépendra des crédits. Sur le front de gorge, on envisage de restaurer la contrescarpe, la pile du pont, le pont dormant et le pont à bascule. On s'attaquera ultérieurement aux façades des casemates de flanquement et à la caponnière double de gorge.

L'avenir du monument paraît incertain, d'autant que son utilisation

n'est toujours pas définie. On peut souhaiter l'inscription du fort à l'inventaire des monuments historiques et envisager de l'inclure, avec la batterie de Bruyères, en cours de restauration, dans un circuit de visite du Chemin des Dames et des champs de bataille de l'Aisne.

Les projets initiaux (installation d'un chemin de fer à voie étroite, musée de la fortification dans la caserne) ne paraissent guère réalistes, faute de bénévoles spécialistes dans le domaine ferroviaire et surtout à cause de la persistance du vandalisme (29 plaintes déposées à ce jour pour destruction de maçonnerie, bris de portes et fenêtres, vol de matériel...)



Cliché Martin BARROS

*FORT de CONDÉ-SUR-AISNE*  
*L'entrée après restauration des façades des corps de garde et dégagement du fossé de gorge*  
*(23 juillet 1989)*

## BIBLIOGRAPHIE

- **Martin BARROS : la position fortifiée La Fère-Soissons, 1870-1900.**

- Mémoire de maîtrise, s.d de M. le Professeur Guy PEDRONCINI : Centre d'Histoire militaire et de Défense, Université de Paris I, 1989. 118 pages dactylographiées, + cartes, plans et photographies en annexe.

Notre ami Martin BARROS, dont nos lecteurs connaissent l'excellente étude sur le fort de Condé-sur-Aisne, a étendu sa recherche historique et architecturale à l'ensemble de la position fortifiée La Fère-Laon-Soissons, ligne de défense destinée à protéger la capitale d'une invasion allemande venue du Nord ou du Nord-Est. Il nous montre comment cette "deuxième ligne" constituait une nouvelle doctrine stratégique, fruit de l'expérience des conflits précédents, de la campagne de 1814 à la guerre de 1870, mais aussi des nécessités politiques et militaires de la III République nais-

sante, confrontée aux progrès des armements offensifs et au danger d'un nouveau conflit franco-allemand. Toutefois, l'Etat-major de l'époque ne parvint pas à définir clairement la fonction de cette ligne de défense : simple rideau ou véritable position d'arrêt, nécessitant la construction de nombreux ouvrages. Pour des raisons budgétaires et de doctrine, on fit un compromis intermédiaire, en limitant les travaux : Soissons perdit ainsi le statut de camp retranché et les places de Laon et La Fère ne purent être reliées entre elles par un réseau complet de forts. Les réalisations d'ouvrages Séré de Rivières, entre 1874 et 1882, n'en furent pas moins spectaculaires : l'auteur nous décrit avec précision leur construction, leurs formes et leurs moyens de défense. Cependant, les expériences menées en 1886 dans le fort de la Malmaison, entre Laon et Soissons, montrèrent que ces fortifications en maçonnerie, à peine achevées, étaient devenues vulnérables aux nouveaux obus utilisant des explosifs plus puissants. Cette

crise technique devait entraîner l'abandon progressif de la position, car le ministère de la Guerre réserva l'essentiel des crédits de remise à niveau des fortifications à la frontière de l'Est, jugée plus menacée, tandis que l'on privilégiait des conceptions stratégiques plus offensives. De ce fait, l'Etat-Major allemand, informé du déclin de la ligne de défense au Nord de Paris et le long de la frontière belge, put d'autant plus facilement imaginer la manœuvre stratégique du plan Schlieffen, mise en oeuvre avec le succès que l'on sait en août 1914.

Ce remarquable travail, fort bien rédigé, illustré de nombreux plans, croquis et d'excellents documents iconographiques, constitue une importante contribution à l'histoire militaire et architecturale de notre région : outre la mention très-bien qui l'a légitimement couronné, il mériterait une édition afin d'être connu d'un plus large public.

Jacques BERNET.

## ANNALES HISTORIQUES COMPIÉGNOISES ÉTUDES PICARDES MODERNES ET CONTEMPORAINES

### Publications encore disponibles :

N° 12 spécial : Patrimoine (II) : les orgues de Compiègne et sa région (déc. 1980) - 102 p. + 12 pl. photos - 40F.

N° 14 : Patrimoine (III) : Archéologie industrielle et communications en Picardie (1981), 84 p. - 30 F.

N° 20 : 1848 dans l'Oise ; la croissance de Compiègne au XIX<sup>e</sup> siècle, (1982), 72 p. - 30 F.

N° 21 spécial : la IV<sup>e</sup> République dans l'Oise (1982), 70 p. - 30 F.

N° 25 : Les organisations ouvrières en Picardie au XX<sup>e</sup> siècles ; Albert Laponneraye (1808-1849), (1984), 50 p.-30F.

N° 29-30 : Parcs et jardins de l'Oise (1985), 64 p. - 30 F.

N° 32 : L'Oise littéraire (I), (1985), 72 p. - 30 F.

N° 33-34 : L'armée à Compiègne (XVIII<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup>), (1986), 70 p. - 30 F.

N° 35 : La crise des années 30 dans l'Oise, (1986), 30 F.

N° 36 : Le Front Populaire dans l'Oise, (1986), 56 p. - 30 F.

N° 39 : Religion et Révolution en Picardie (1789-1800), (1987), 68 p. - 50 F, (presque épuisé).

N° 40 : Soissonnais militaire (XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup>), 57 p. - 40F, (presque épuisé).

SUPPLÉMENT AU N° 21 : Index de la revue (1978-1982), 15 F.

Pour se procurer les numéros disponibles, écrire ou téléphoner au siège de la société, 82 bis rue de Paris, 60200 COMPIÈGNE, Tél. : 44.20.26.52. Joindre un chèque postal ou bancaire au prix indiqué et libellé à l'ordre de la Société d'Histoire de Compiègne.

# BIBLIOGRAPHIE

## OUVRAGES REÇUS

**COLLOQUE  
GRANDES FIGURES  
DE LA RÉVOLUTION  
FRANÇAISE EN  
PICARDIE**

**BLÉRANCOURT AISNE  
17 ET 18 JUIN 1989**

**L' AISNE**

HISTORIENS PARTICIPANT AU COLLOQUE  
MESSIEURS : R. BADINTER - Y. BENOT - J. BERNET - G. BRAILLON  
M. DORIGNY - G. R. IKNI - A. LADRET - P. LAGUEUNIERE  
R. LEGRAND - A. SATIEL - B. VINOT - M. VOVELLE - E. WALTER

ACTES DU  
COLLOQUE DU BICENTENAIRE

BLÉRANCOURT

17 - 18 JUIN 1989

**\* PUBLICATIONS RÉGIONALES, À L'OCCASION DU BICENTENAIRE :**

*la commémoration du bicentenaire de 1789 a donné lieu, en Picardie comme ailleurs, à de nombreuses initiatives éditoriales, témoignant de l'avancement des recherches historiques régionales et de l'exploitation de nouvelles archives.*

*Citons d'abord les catalogues d'expositions qui nous ont été aimablement communiqués.*

**\* Soissons :** le département de l'Aisne dans la tourmente révolutionnaire, bibliothèque municipale, mai à décembre 1989, exposition qui a bien exploité le riche fonds légué par l'érudit local Perrin au XIX<sup>ème</sup> siècle. Catalogue réalisé par Jean Bobin et Anne-Marie Natanson, suivant un ordre chronologique, et accompagné de nombreuses illustrations. (200 pages - 85 Frs).

**\* Saint-Michel en Thiérache :** dans le cadre prestigieux de l'ancienne abbaye en cours de restauration, a été présentée une exposition d'objets d'art évoquant les abbayes et la vie monastique à la fin de l'Ancien Ré-

*gime. Cette manifestation n'aurait eu à vrai dire que de lointaines relations avec le bicentenaire si elle n'avait été l'occasion de publier un ouvrage intitulé **Des abbayes, la Révolution**, réalisé par un groupe de spécialistes régionaux, sous la direction de Bernard Plonger et Jacques Demarcq. On appréciera le riche contenu comme la très belle présentation de ce livre qui traite des abbayes à l'épreuve de la Révolution, avec des exemples pris dans la grande Picardie, du Hainaut au diocèse de Senlis. L'ouvrage, abondamment illustré, comporte un index alphabétique des principaux établissements de la région, avec une précieuse notice pour chacun. (143 pages - 98 Frs dans l'édition brochée, 185 Frs dans l'édition reliée - à commander auprès de la Mission de Préfiguration du site abbatial, B.P. 26, 02830 SAINT-MICHEL EN THIÉRACHE).*

**\* Laon :** exposition "Citoyens", présentée par les Archives Départementales, avec un très bel ensemble de documents et objets provenant des fonds du département et de la bibliothèque municipale de la ville. Un très beau catalogue, réalisé sous la direction de Cécile